



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Narbonne

**Compte-rendu de la Commission de Suivi du Site de BIOTERRA
du 14 mars 2023**

Début : 15h00

Présents :

Collège « Administrations de l'Etat »

Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne

Mireille BAYLAC, DDTM

Julien BAROUSSE, DREAL

Dominique MARCELLIN, DREAL

Jean-René LENOIR, secrétaire général, sous-préfecture de Narbonne

Irène POUTIER, Cheffe de la Mission Ingénierie Territoriale et Environnement sous-préfecture de Narbonne

Catherine JEAN, Mission Ingénierie Territoriale et Environnement, sous-préfecture de Narbonne

Collège « élus des collectivités territoriales concernées »

Gwenaëlle ROQUES, mairie de Narbonne

Patrice RAMBAUD, Grand Narbonne

David SOTO, Grand Narbonne

Jean-Michel AXES, Grand Narbonne

Jean-Marc JANSANA, Maire de Montredon des Corbières

Pierre DUPUIS, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise

Collège « Riverains - associations de protection de l'environnement »

Maryse ARDITI, ECCLA

Rosalie BLAY, Stop Odeurs

Ghislaine MUNUERA, Stop Odeurs

Collège « Exploitants des installations classées »

Nicolas LEGOFF, Véolia

Frédéric SALIN, Véolia

Benoit LANDREA, SEDE

Eric PIBOUL, SEDE

Cécille MOLLES, SEDE

Collège « salariés des installations classées »

Marie-Christine BOUSQUET, SEDE

Excusés :

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Sandrine SIRVENT, CD 11

Francis MORLON, CD 11

C. JEAN

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu du 17 janvier 2022

Bilan de fonctionnement du site 2021-2022

Bilan audit et contrôle DREAL

Questions diverses

1 – Le compte rendu de 2022 est approuvé à l'unanimité

2 – Présentation du fonctionnement du site 2021-2022 accompagné d'une visite du site en vidéo drone.

3 – La DREAL rappelle que dans le cadre du Plan Pluriannuel de Contrôles des ICPE, la fréquence des inspections périodiques est triennale.

Inspection du 17 mai 2022 : aucune observation à émettre.

L'arrêté préfectoral est en cours de refonte.

Un contrôle inopiné a été effectué sur les composts pour le respect des normes : aucune observation.

4 - Questions et observations diverses :

Question de Madame BLAY (Stop Odeurs) : les viticulteurs locaux font-ils appel à l'épandage ?

Bioterra : l'épandage local représente 20 % en viticulture locale soit en replantation, soit en inter-rang. Le tonnage est passé de 2000 à 5000 tonnes en 2 ans. Les 80 % restants sont consacrés aux grandes cultures dans le carcassonnais et en Ariège notamment.

Aujourd'hui, il y a plus de demandes que d'offres car on entretient davantage le sol.

Madame BAYLAC (DDTM) : le compost est-il vendu ? Pour les grandes cultures ?

Bioterra : la vente est référencée par la coopérative « ARTERIS » + un vendeur en direct.

Madame ARDITI (ECCLA) : au 1^{er} janvier 2024, les fermenticides devront être triés y compris par les particuliers, qu'est-il prévu ?

Monsieur RAMBAUD (Grand Narbonne) : des études stratégiques sont en cours afin d'anticiper le sujet.

Madame BLAY précise que les odeurs sont toujours présentes.

Monsieur MARCELLIN (DREAL) : évolution réglementaire pour l'amélioration du site et Bioterra va au-delà des contraintes réglementaires. Les odeurs sont maîtrisées.

Monsieur le sous-préfet précise que même si réglementairement le site est conforme, il convient de prendre en compte ces nuisances et de mettre en place éventuellement un réseau de nez.

Fin : 15h50.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Narbonne

Rémi RECIO